

REUNION DES PREPARATEURS DU 1/12/2017 / CONCOURS AL

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE JURY D'ALLEMAND

Membres du jury présents : Christine Roger (membre sortant), Pierre-Yves Modicom (membre entrant), Christian Roques, Olivier Baisez, Jean-François Laplénie

Cette rencontre entre une douzaine de professeurs préparateurs et les membres du jury s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et les échanges ont été fournis.

Bilan de la session 2017 :

Les élèves admissibles ont été unanimes à souligner le climat de bienveillance dans lequel se sont déroulées leurs épreuves. Les professeurs tiennent à le préciser et à remercier le jury pour la rédaction de rapports aussi précis et précieux. Une réserve toutefois : une collègue trouve que les attentes ne semblent pas très différentes entre l'épreuve du tronc commun et celles d'option.

Les examinateurs de leur côté évoquent le plaisir qu'ils ont eu à corriger et écouter d'excellents candidats lors de cette session 2017. Les moyennes élevées aux épreuves d'allemand sont pleinement justifiées par la qualité des prestations, notamment pour l'oral d'option.

Écrit tronc commun : Plusieurs collègues évoquent l'hétérogénéité croissante des classes et l'écart entre de très bons optionnaires et les élèves moyens, parfois découragés par l'exigence de l'épreuve ou les notes obtenues. Un professeur affirme au contraire qu'un étudiant arrivant en hypokhâgne avec un niveau moyen peut tout à fait obtenir une bonne note. Un correcteur remarque que des candidats manifestement ni bilingues, ni germanistes sont capables de produire des copies bien argumentées et de qualité.

Une collègue souhaiterait la publication d'une excellente copie, mais c'est juridiquement impossible et pourrait être, de l'avis de beaucoup, contre-productif.

Sujet de tronc commun : il est choisi par une commission indépendante après que les huit membres du jury ont proposé chacun trois textes, les trois siècles (19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}) étant représentés. Les préparateurs constatent que la période privilégiée jusqu'à maintenant allait de 1870 à 1970, mais cela n'augure en rien des choix futurs. Les examinateurs précisent que le texte ne doit pas être trop sélectif en termes linguistiques ou culturels. D'autre part, sa longueur (entre 800 et 1000 mots) élimine d'office un certain nombre de textes contemporains. Une autre contrainte étant qu'il doit s'agir d'un texte authentique, sans coupures.

Notation de la version tronc commun : la partie à traduire, de 180 à 210 mots, est découpée en une dizaine de segments. Ce système valorise les bonnes traductions, même comportant quelques passages erronés, par rapport aux copies moyennes avec des fautes récurrentes et beaucoup d'imprécisions.

Commentaire : le jury déplore qu'un tiers des candidats de la session 2017 aient axé leur commentaire sur la partie à traduire et non sur le texte complet, escamotant du coup complètement le point de vue d'un des deux protagonistes.

Harmonisation : le jury reprecise qu'il doit respecter des consignes très précises en termes de moyenne, d'écart-type et de courbe. Il n'a pas forcément la maîtrise de la note finale qui peut être modifiée par l'algorithme.

Utilisation du dictionnaire : il est impératif que les candidats apprennent à distinguer les catégories grammaticales et les différents sens (concrets/abstrait) au lieu de se contenter de la première définition. Un bon moyen pour se familiariser avec le Duden est d'utiliser sa version en ligne gratuite.

Écrit d'option : l'épreuve de commentaire et court thème ne doit pas faire peur. Elle a été mieux réussie que l'épreuve de version/thème. Le court thème (125 mots) ne présentait pas de grande difficulté syntaxique et servait surtout à évaluer la connaissance du lexique. Le texte de Horváth a donné lieu à de bons commentaires, mais le jury remarque que les candidats ont tendance à ne pas aller jusqu'au bout de leur démarche et soutient que tout point de vue argumenté de façon cohérente est accepté. Le texte de la version (Christa Wolf) a montré que nombre de candidats avaient du mal à se représenter concrètement une scène, les mouvements des personnages par exemple.

Oral tronc commun : le principe de tirage du sujet est précisé : le candidat tire deux des trois tickets présentés, chacun indiquant un genre et un siècle, et fait son choix. Les textes sont donc très divers, comme le montre la sélection annexée au rapport. La longueur des textes est jugée tout à fait adaptée et les préparateurs sont en majorité favorables à l'allongement de la durée de préparation à 1h30. Quelques remarques du jury : le choix « rassurant » du sonnet baroque qui donne souvent lieu à une explication formatée interchangeable, les difficultés à visualiser une scène de théâtre et l'abus de termes comme « komisch » sans autre forme d'explication. L'introduction du dictionnaire pour la préparation de l'oral est jugée positive, mais il s'est avéré que les dictionnaires n'étaient pas toujours en nombre suffisant.

Oral d'option : les examinateurs soulignent la solidité linguistique des candidats et leur connaissance des œuvres. Leur seule réserve portant sur la trop grande prudence des étudiants dans l'analyse de l'ironie ou de l'aspect satirique de certains extraits.

Programme 2018 :

Un professeur regrette que plusieurs élèves aient eu des difficultés à se procurer une des deux œuvres au programme (Stefan Heym, Ahasver), l'édition étant épuisée. Le jury en est bien conscient, mais précise que les éditeurs avaient du stock au moment du choix du programme.